

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3057

commission principale : finances et institutions

objet : **Opération de restructuration des locaux du restaurant et opération mobilier pour le service restaurant - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service social et prévention

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'analyse du service de la restauration communautaire, effectuée en février et mars 2003 par le cabinet Stra-TJ, a fait apparaître la nécessité de mettre aux normes le restaurant communautaire et d'engager un projet d'amélioration pluriannuel prenant en compte simultanément toutes les composantes du diagnostic (matériel, organisation du travail, attractivité, sécurité alimentaire, etc.). Lors de la réunion du pôle finances et moyens le 12 juillet 2004, le Conseil a décidé de réaliser le nouveau restaurant sur place, en utilisant pour l'extension les anciens appartements situés au niveau 0 et éventuellement une partie de l'esplanade, pour un coût estimé à 3,2 M€.

A la suite de cette décision, une première individualisation partielle de l'autorisation de programme de l'opération mise aux normes du matériel du restaurant a été délibérée par le conseil de Communauté, en date du 18 octobre 2004, pour un montant de 360 000 €. Ce montant incluait les premières études de faisabilité de l'opération de restructuration des locaux.

L'appel d'offre, pour la mise aux normes du matériel du restaurant, a été publié le 10 juin 2005 et le programme technique détaillé de l'opération de restructuration des locaux est prêt et validé ; ce programme fournira le cahier des charges de l'appel d'offre qui désignera le maître d'œuvre du chantier de renouvellement des locaux.

L'opération de restructuration des locaux et le programme 2006-2008

Ce chantier vise à satisfaire les exigences réglementaires, à améliorer les conditions de travail et l'ergonomie des locaux, à adapter l'outil de production aux exigences des évolutions de la production alimentaire et à rendre le restaurant plus attractif et confortable.

Ainsi, pour se conformer aux exigences réglementaires, les surfaces et volumes de stockage, de préparation et de production culinaire seront redéfinis afin d'éviter tout croisement entre le propre et le sale et mettre en œuvre la marche en avant dans l'espace. En matière d'ergonomie des locaux et de conditions de travail, la réorganisation spatiale des locaux devra réduire les circulations inutiles ; de même, les manipulations lourdes seront limitées grâce à une meilleure implantation des équipements. Le renouvellement de certains appareils et matériels de cuisson permettra de diminuer l'usage des matières grasses et de réaliser des mets plus diététiques. Côté confort, la salle à manger sera agrandie et réaménagée : une attention toute particulière sera portée au niveau sonore, à l'accès à la lumière naturelle, à la modularité et au confort des tables et chaises. En outre, les temps d'attente seront limités et les prestations alimentaires seront diversifiées et mises en valeur grâce à une réorganisation de la distribution en libre-service.

Enfin, les travaux seront découpés en tranches successives, organisées de façon à limiter au maximum le nombre de jours de fermeture du restaurant.

Compte tenu de ces contraintes et des délais de procédures d'appels d'offres européens, ce chantier devrait aboutir au deuxième semestre 2008.

Pour mener à bien ce chantier, il convient d'en prévoir le financement: 360 000 € ont déjà été individualisés en octobre 2004, sur les 3,2 M€ initialement prévus pour l'ensemble du projet. Il convient donc d'individualiser le complément pour la période 2006-2008, soit 2,840 M€ TTC.

A titre indicatif, l'échelonnement prévisionnel des paiements est le suivant :

- 7 000 € TTC en 2005
- 60 000 € TTC en 2006
- 203 000 € TTC en 2007
- 2 500 000 € TTC en 2008
- 70 000 € TTC en 2009

Cet échelonnement sera susceptible d'adaptations dans le temps, en fonction de l'organisation du chantier proposé par le maître d'œuvre.

Le réaménagement du bureau administratif du restaurant communautaire

Par ailleurs, le bureau administratif du restaurant communautaire dispose de mobilier (bureaux, chaises, armoires, tables, vestiaires) en très mauvais état et les conditions de travail des agents de cette cellule ne sont pas favorables au bon accomplissement de leurs missions et tâches.

Aussi ce service a-t-il demandé, en septembre 2004, au service logistique et moyens généraux de procéder au réaménagement de cet espace de travail et d'en remplacer le mobilier obsolète. Ce réaménagement était initialement programmé pour le début septembre 2005 mais il s'est avéré depuis que l'acquisition du mobilier en question, soit 14 800 € TTC, devait être prise en charge sur le budget annexe du restaurant communautaire.

C'est pourquoi il convient de mettre en place un crédit de 14 800 € TTC sur le budget du restaurant, en vue d'acquérir le mobilier nécessaire au réaménagement du bureau administratif de cette unité.

Circuit décisionnel: ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 19 septembre 2005 et d'une note d'information au Bureau le 24 octobre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le financement, par individualisation complémentaire de l'autorisation de programme restaurant communautaire, pour l'opération de restructuration des locaux du restaurant, pour un montant de 2, 840 M€ TTC sur la période 2006 à 2008, à la charge du budget annexe du restaurant, selon l'échéancier suivant :

- 7 000 € TTC en 2005
- 60 000 € TTC en 2006
- 203 000 € TTC en 2007
- 2 500 000 € TTC en 2008
- 70 000 € TTC en 2009

b) - le financement, par individualisation de l'autorisation de programme restaurant communautaire - opération à créer, mobilier de bureau pour le service du restaurant, pour un montant de 14 800 € TTC en dépenses en 2005.

2° - Les crédits seront à inscrire :

a) - au budget annexe du restaurant - exercices 2006 et suivants - compte 231 320 - fonction 020 - opération n° 970 pour la restructuration des locaux,

b) - au budget annexe du restaurant - exercice 2005 - compte 218 400 - fonction 020 - opération à créer pour le mobilier de bureau.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,